

Paris, le 29 septembre 2021

L'Apec et l'OPCO Santé s'unissent pour favoriser le recrutement dans le secteur de la santé



Le secteur privé de la santé (sanitaire, social et médico-social privé à but non-lucratif, hospitalisation privée, thermalisme et services de santé au travail interentreprises) connaît une importante période de mutation, accentuée par la crise sanitaire. Près de deux tiers des établissements de ce secteur rencontrent actuellement des difficultés de recrutement. C'est dans ce contexte que l'Apec et l'OPCO Santé signent une nouvelle convention de partenariat. Objectif : répondre aux besoins en compétences cadres d'un secteur en forte tension.

« Alors que le marché du travail retrouve sa dynamique, il y a, ne l'oublions pas, un vrai risque que la reprise soit freinée par les difficultés de recrutement qui n'ont jamais ralenti dans le secteur de la santé. À travers ce partenariat, nous œuvrons, de concert avec l'OPCO santé, afin de faciliter la mise en relation entre les professionnels de santé et les compétences cadres qu'ils recherchent. Nos actions communes vont ainsi permettre de répondre concrètement aux tensions structurelles et conjoncturelles du secteur. »

Gilles Gateau, directeur général de l'Apec

« Les secteurs qui composent l'OPCO Santé connaissent une forte évolution. Elle se traduit notamment par des tensions de recrutement importantes sur les qualifications « cœur de métier » qui pourraient masquer des besoins dans l'encadrement. Avec ce partenariat, nous mettons l'accent sur l'importance d'attirer des cadres vers des secteurs auxquels ils ne penseraient pas spontanément - une démarche essentielle à l'image de cette convention ».

Jean-Pierre Delfino, directeur général de l'OPCO Santé

L'Apec et l'OPCO Santé renouvellent leur collaboration pour une durée de deux ans. Par cette action, les deux parties s'engagent à coordonner leurs actions sur tout le territoire, dans leur domaine de compétences, pour répondre à des enjeux prioritaires :

- Faciliter les recrutements dans le secteur en appuyant les adhérents de l'OPCO Santé dans leur parcours RH.
- Sécuriser les parcours professionnels des cadres de santé par la formation et le développement de leurs compétences.
- Favoriser l'insertion professionnelle et le développement de l'emploi chez les cadres, les jeunes diplômés et les seniors, en les informant sur les métiers du secteur de la Santé.
- Communiquer sur les différents dispositifs existants afin que ces publics soient informés des possibilités d'accompagnement.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, des actions seront déployées conjointement par les deux parties, des événements permettant la rencontre des employeurs du secteur et des demandeurs d'emploi seront organisés, et l'Apec mettra à disposition des adhérents de l'OPCO Santé des outils facilitant le recrutement.

À propos de l'Apec

Dans un contexte de reprise du marché de l'emploi, l'Apec est en première ligne pour aider les cadres et les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, en particulier les publics les plus fragiles face à l'emploi. Face aux difficultés de recrutements, l'Apec aide les entreprises, notamment les TPE-PME, à trouver les compétences cadres dont elles ont besoin. Son observatoire de l'emploi des cadres analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre. L'Apec est un acteur du Conseil en Évolution Professionnelle (CÉP). L'Association, et ses 1000 collaborateurs et collaboratrices, est présente, avec une cinquantaine de centres, en France métropolitaine et en Outre-mer.

En savoir plus : [corporate.apec.fr](https://www.corporate.apec.fr)

Contacts Apec

Mendrika Lozat : 06 74 94 76 24 – mendrika.lozat@apec.fr
Tiffany Ikiá-Dimi : tiffany.ikiá-dimi@apec.fr



Suivez-nous sur Twitter
[@Apecinfopresse](https://twitter.com/Apecinfopresse)

À propos de l'OPCO santé

L'OPCO Santé, agréé en qualité d'opérateur de compétences (Opco) depuis le 1er avril 2019, accompagne les entreprises et les associations des secteurs du sanitaire, social et médico-social privé à but non-lucratif, du thermalisme, de l'hospitalisation privée, des services de santé au travail interentreprises, ainsi que des entreprises ne relevant pas d'un champ conventionnel mais partageant des besoins proches en termes d'emploi-formation. L'OPCO Santé a pour mission d'assurer le financement des contrats d'apprentissage, d'apporter un appui technique aux branches professionnelles, de favoriser la transition professionnelle des salarié·es et d'assurer un service de proximité aux très petites, petites et moyennes entreprises. L'OPCO Santé compte près de 400 salariés répartis à travers 25 sites régionaux en France et en Outre-mer.

Contact OPCO santé

Hélène le Courtois : 01 49 68 10 75 - helene.lecourtois@opco-sante.fr
www : opco-sante.fr Twitter [@OPCOSante](https://twitter.com/OPCOSante)